



Syndicat de la vallée du Blavet (Siren : 255600793)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Baud
Arrondissement	Pontivy
Département	Morbihan
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/12/1965
Date d'effet	10/12/1965

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Benoit ROLLAND

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Kermarrec
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	56150 Baud
Téléphone	02 97 51 09 37
Fax	02 97 39 07 23
Courriel	contact@blavet.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	167 625
Densité moyenne	95,32

Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
56	Moréac (215601402)	3 916

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
56	Auray Quiberon Terre Atlantique (200043123)	CC
56	CC Baud Communauté (245600515)	CC
56	CC Locminé Communauté (245614292)	CC
56	CC Pontivy Communauté (245614433)	CC
56	Lorient Agglomération (200042174)	CA

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Le syndicat a pour compétence obligatoire la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Blavet et de la Petite Mer de Gâvres. Il concourt à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Blavet dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires riverains des cours d'eau non domaniaux ou à leur association syndicale, aux maires, au préfet du département et à l'Agence de l'eau. Le syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence dans la perspective de la protection et de la restauration des écosystèmes et des formations boisées riveraines des cours d'eau non domaniaux, des zones humides du bassin versant du Blavet et de la préservation de la ressource en eau. Le syndicat est habilité à exercer des activités accessoires de prestations de service et d'opérations de mandat relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour les territoires couverts par le SAGE Blavet (pour les collectivités adhérentes ou non au syndicat), pour les territoires communaux limitrophes au bassin versant du Blavet (pour les collectivités adhérentes ou non au syndicat). Ces prestations ont pour objet l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un intérêt dans la perspective de la protection et de la restauration des écosystèmes et des formations boisées riveraines des cours d'eau non domaniaux, des zones humides et de la reconquête de la qualité et de la préservation de la ressource en eau.</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>Développement touristique</p> <p>- Tourisme</p> <p><i>Le syndicat est habilité à exercer, pour les membres qui y adhèrent, la compétence à caractère optionnel définie ci-après :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation et le conseil en gestion d'équipements touristiques et de loisirs d'intérêt commun, - la réhabilitation et la valorisation du patrimoine existant, - le conseil, l'assistance technique auprès de tous investisseurs porteurs d'un projet touristique sur les communes membres ou communauté de communes, -et d'une manière générale, toutes les actions destinées au développement touristique des communes adhérentes au syndicat.

A la carte : La compétence a été conservée par : Lorient Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, CC Centre Morbihan Communauté

Par substitution

Autres

- Autres

Compétences optionnelles du syndicat 1) Développement touristique du Pays touristique de la Vallée du Blavet Pour cette compétence, le syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution de toutes actions visant au développement de l'offre touristique au sein du Pays touristique de la Vallée du Blavet : conseil, assistance technique auprès de tous investisseurs porteurs d'un projet touristique, coordination des actions de développement et de promotion de l'offre de tourisme, représentation du Pays touristique du Blavet à l'extérieur du territoire, coordination des projets de développement touristique. 2) Aménagement et développement des activités touristiques et de sports-loisirs en lien avec les eaux superficielles Pour cette compétence, le syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution, l'exploitation de tous travaux, ouvrages ou installations d'intérêt intercommunal défini par la pêche et le tourisme halieutique, le tourisme fluvial, les activités nautiques, la valorisation du patrimoine lié à l'eau. 3) Aménagement et développement des activités de sports-loisirs de pleine nature Pour cette compétence, le syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution, l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations d'intérêt intercommunal défini par les activités de randonnée. Pour ces trois compétences, le syndicat est habilité à exercer des activités accessoires de prestations de service et d'opérations de mandat. 4) Coordination du développement de l'offre touristique liée à l'eau et des sports-loisirs de pleine nature. Le syndicat est habilité à coordonner les actions visant le développement de la pêche et du tourisme halieutique, du tourisme fluvial, des activités nautiques ainsi que la valorisation du patrimoine liée à l'eau, les actions visant le développement des sports-loisirs de pleine nature en général, notamment les randonnées. Ces compétences optionnelles concernent : - Lorient Agglomération pour Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Languidic, Bubry, Lanvaudan et Quistinic, - Baud Communauté - Auray Quiberon Terre Atlantique pour la commune de Camors - Baud Communauté

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)